

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 192/SLAG fixant, pour le référendum du 23 avril 1972, la liste des bureaux de vote et désignant leurs présidents (rectificatif).

n° 192/SLAG

Ministère HAUT-COMMISSARIAT	Date de publication 7 avril 1972
Numéro JO n° 8 du 25/04/1972	Date du numéro 25 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

À la première page du tableau annexé, lire: Cercle de Tadjourah. Bureau n° 3 – Tadjourah Hi (électrices) : Mme Fatouma Mahamade (astérisque supprimé). À la deuxième page du tableau annexé, lire: Cercle d'Obock Bureau n° 5 – Assassan: M. Youssouf Ahmed Ali, au lieu de: M. Youssouf Ahmed Youssouf (*). Cercle de Dikhil Bureau n° 8 – Gorabous: M. Cheiko Hassan Abdallah (*), au lieu de: M. Sheiko (*), (*) Présidents non résidents en provenance de Djibouti.